

**COMMUNE DE BEAUMONT**



VILLE DE  
BEAUMONT  
Puy-de-Dôme

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018**

Conseillers en exercice	33	<b>L'an deux mille dix HUIT, le Mardi 15 mai à vingt heures,</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du vendredi 04 mai 2018, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	27	
Absents représentés	6	
Absents non représentés	0	

**Étaient présents :**

**Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, André JAMMOT, Josette MIGNOT, Adjointes et Adjointes au Maire.**

**Jean GORY, Josiane MARION, Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Michel PRÉAU, Agustina MONTJOTIN, Stéphane ISNARD, Nathalie BESSE, Alexandre TRINIOL, François NOURISSON, Marie-France MATHIEU, Laurent LAFONTAINE, François SAINT-ANDRÉ, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, François ULRICH.**

**Absents représentés :**

M. Jean-Pierre COGNERAS	représenté par	M. Alain DUMEIL
M. Francis GAUMY	représenté par	M. Jean-Paul CUZIN
Mme Delphine MENARD	représentée par	M. André JAMMOT
Mme Alix HIRLEMANN	représentée par	Mme Josiane BOHATIER
Mme Marie-Christine LEYMARIE	représentée par	M. François SAINT-ANDRE
M. Gaël DRILLON	représenté par	M. Hervé MANTELET

*Mme Josette MIGNOT a été désignée secrétaire de séance.*

**➤ APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 20/03/2018.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 20 MARS 2017.

**01. PERSONNEL COMMUNAL. CREATION DE 8 POSTES POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ET RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES.**

M. JAMMOT présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **AUTORISE** la création de huit postes pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et le recrutement d'agents non titulaires répartis sur l'année 2018 afin de renforcer les effectifs.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2018.

**02. PERSONNEL COMMUNAL. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

M. JAMMOT présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **APPROUVE** la création à compter du 01/06/2018 d'un poste de Rédacteur territorial à temps complet.
- **APPROUVE** la suppression au 01/06/2018 d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet.

**03. COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE. FIXATION DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS.**

M. Le MAIRE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 28 voix Pour et 5 Abstentions :**

- **FIXE** par action de formation, la prise en charge des frais pédagogiques à 20% de leur montant avec un plafond fixé à 500 € (avec possibilité d'un examen particulier pour les dossiers dépassant éventuellement le plafond et présentation en CT), les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement restant à la charge de l'agent. En cas d'absence injustifiée à la formation, l'agent sera tenu de rembourser la ville de Beaumont de l'ensemble des frais engagés par cette dernière.

**04. ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ( TITULAIRES ET SUPPLEANTS) A ELIRE POUR SIEGER AU COMITE TECHNIQUE ET AU COMITE HYGIENE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL.**

M. Le MAIRE présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **FIXE** le nombre de représentants du personnel à élire au CT et au CHSCT, comme suit :
  - titulaires : 5
  - suppléants : 5
  
- **FIXE** le nombre de représentants de la commune à désigner au CT et au CHSCT, comme suit :
  - titulaires : 5
  - suppléants : 5

**05. MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES.**

M. ISNARD présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour, 6 voix Contre et 2 Non Participation au Vote :**

- **MODIFIE** l'article 3 du Règlement intérieur des services périscolaires (garderies périscolaires et restauration scolaire)
- **AUTORISE M. Le Maire** à signer ledit règlement.

**06. DEMANDE D'AGREMENT DE STRUCTURE D'ACCUEIL AU TITRE DU SERVICE CIVIQUE.**

Mme MEUNIER présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **AUTORISE M Le Maire** à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour obtenir un agrément de Service Civique.

**07. DECLASSEMENT TERRAIN DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE.**

M. CHATELLIN présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **DECLASSE** cet ancien sentier du domaine public
- **L'INTEGRE** dans le domaine privé de la commune
- **AUTORISE** M Le Maire à signer tout document relatif à cette procédure

**INFORMATION**

**DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 22H07**

**Monsieur le Maire lève la séance à 22h15**